

Décision n°19/2023

Objet : Bail civil SHEET ANCHOR DELTA/Commune – Multiparc du Salaison – Location d'un lot de bureau – Avenant de durée

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 5° ;

VU la délibération du conseil municipal n°08/2020 en date du 25 mai 2020, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, que la chose louée soit prise ou donnée à bail ;

VU la décision n°26/2022 en date du 5 mai 2022 portant conclusion d'un bail civil d'un lot de bureau sur le site Multiparc du Salaison, actuellement destiné à usage de locaux associatif, pour une durée de 12 mois consécutifs à compter du 16 avril 2022, soit jusqu'au 15 avril 2023 inclus ;

CONSIDERANT qu'il convient de poursuivre cette location jusqu'au 31 août 2023 ;

DECIDE

- Article 1** Un avenant de durée au bail civil susvisé pour la location d'un lot de bureau n°8F d'une superficie de 38 m² environ sur le site Multiparc du Salaison est conclu avec la société SHEET ANCHOR DELTA, 7 Rue de l'Amiral d'Estaing, 75116 Paris, aux conditions suivantes :
- **Durée** : prolongation au-delà du terme initial au 15 avril 2023, jusqu'au 31 août 2023 inclus,
 - **Autres conditions** : inchangées.
- Article 2** La dépense résultant du présent avenant est prévue au budget de la Commune, chapitre 011.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du Conseil Municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le **5 Mai 2023**

Fait à Vendargues, le 3 mai 2023.

**Le Maire,
Guy LAURET.**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vendargues, with the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Lauret'.